



FICHE DU POSTE

ORTHOPHONISTE - JOUR – SMR

POSTE GPMC : ORTHOPHONISTE SMR

REF TACHES n°

POSTE JOUR en 7.5 HEURES

ETP 50

CDD de 3 mois préalable avant recrutement pérenne en CDI

DEFINITION DU POSTE

L'orthophoniste est chargé de la prise en charge globale autour d'une pathologie ou d'un symptôme nécessitant une expertise plus développée dans une spécialité bien précise en SMR locomoteur et de la PEC en SMR polyvalent prenant en charge des patients de façon globale.

1 – MISSIONS

Réaliser sur prescription médicale un bilan qui comprend le diagnostic orthophonique, les objectifs et le plan de soins

- Prévenir, évaluer et prendre en soins, aussi précocement que possible, les troubles de la voix, de l'articulation, troubles de la communication, de la parole, de la déglutition oro-pharyngée ainsi que les troubles associés à la compréhension du langage oral et écrit et à son expression.
- Dispenser l'apprentissage d'autres formes de communication non verbale permettant de compléter ou de suppléer ces fonctions.
- Conseiller dans le domaine de l'orthophonie : Education thérapeutique des patients ou personnes accompagnées et de leur entourage - Formation et information de nouveaux personnels et de stagiaires - Prise en charge individuelle ou en groupe en orthophonie - Recherche et études en orthophonie - Veille professionnelle et actions d'amélioration des pratiques professionnelles

2 – COMPETENCES

L'Orthophoniste doit posséder de grandes capacités d'analyse, d'observation et de synthèse.

Il/Elle doit faire preuve de qualités humaines, relationnelles et psychologiques.

Il/Elle doit posséder des capacités d'écoute, de communication, de dialogue et de discrétion.

3 - CONDIMONS PARTICULIERES D'EXERCICE

- Temps plein sur la base de : 35 H semaine, soit 17h30 en ETP 50 %
- Congés annuels selon la réglementation : 25 jours ouvrés (proratisés sur ETP à 50 %)

CANDIDATURES à adresser à :

**CHSL
Bureau RH
Place du Breilh
09110 AX-LES-THERMES**